Image not found or type unknown

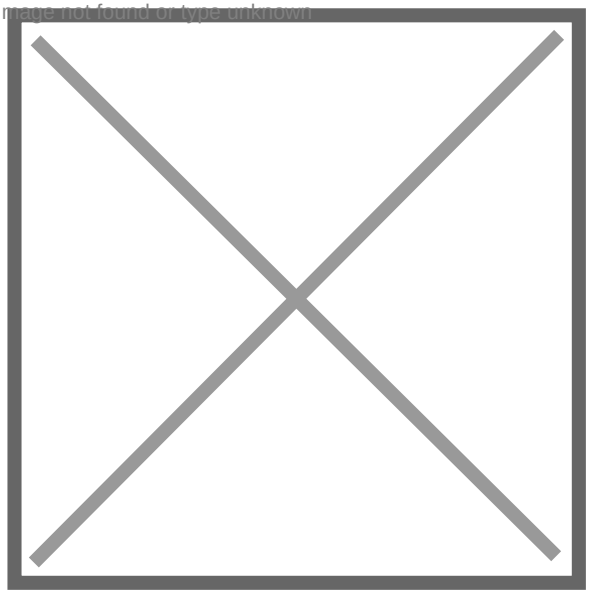

Fausse adresse communiquée au JAF

Par **Nono 71**, le **23/05/2020** à **16:02**

BonjourrnrnMon ex conjoint malgré la vente de notre maison en novembre 2019 a volontairement laissé comme adresse celle de l ancienne maison. J ai averti son avocate par mail que son adresse n était pas bonne car hébergé avec nos deux enfants chez un copain pendant plusieurs mois. Elle n a rien changé et a présenté au JAF un dossier avec une adresse fausse.rnIl y a eu le confinement et les JAF ayant repris j ai reçu le jugement de mon ex avec un courrier me disant que l adresse n était pas bonne.....rnUn avocat m a dit que cette manoeuvre me portait préjudice car si je ne lui envoies pas le jugement par huissier son délai d un mois pour l appel ne cours pas. rnRésultat : je ne peux pas ressaisir le jaf de Bordeaux avant le 21 juin prochain. Dans le jugement de janvier je jaf demande que les enfants de 5 ans et 8 ans soient entendus pour changer de garde et ce avant la prochaine rentrée scolaire. Il habite sur Bordeaux et moi sur Avignon. rnMa fille de 5 ans souffre de ne pas être avec moi et ses crises s accentuent.... quand je lui ramène le dimanche soir elle s accroche à moi et veut rester avec moi. Elle voudrait vivre avec moi à Avignon mais le père là punie pour la calmer.rnIl fait tout pour réduire le temps avec mes enfants et les détacher de moi.rnrnPour cette fausse adresse donnée de manière délibérée n y a t il pas des sanctions ? Mentir à un tribunal ne constitue pas une faute qui mérite sanctions ? rnAujourd'hui c est moi qui subis les désagréments alors que lui n a aucune pitié en se servant des enfants contre moi pour se venger de l avoir quitté alors qu'il a déjà refait sa vie depuis août 2019.rnrnMerci pour vos réponsesrnrnCordialement

Par **Ballosuz**, le **23/03/2021** à **18:45**

Bonjour, rnrnSi vous deviez faire signifier par voie d'huissier, il suffisait de le dire à l'huissier et il aurait décidé à quelle adresse signifier. rnrnPas de sanction, il donne l'adresse de résidence

qu'il souhaite et tant pis pour lui si l'huissier ne parvient pas à le toucher. rnrnBon courage

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés